

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MARS 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 18,9% provenant de :

- La diminution de 23,5% des impôts directs suite à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-73,8%), conjuguée à la hausse de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+11,4%), de la taxe professionnelle (+36,5%), de la taxe de services communaux (+16,8%) et de la taxe d'habitation (+28,6%);
- La baisse de 18,7% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-19,2%), de la taxe de séjour (-83,1%) et de la taxe sur les débits de boissons (-56,1%);
- Le recul de 3,9% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse des fonds de concours (-36,4%), des recettes domaniales (-5,6%) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-3,4%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 58,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 14,2% en raison de la baisse de 6,8% des dépenses de personnel et de 36,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 6,2% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 806 MDH à fin mars 2020 à 698 MDH à fin mars 2021, soit une baisse de 13,4%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin mars 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3,4 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 182 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2,9 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 241 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 2 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin mars 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (2 MDH) et des années antérieures ont été de 43,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2020	Prévisions 2021	Mars 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	8 108	45 523	6 575	14%	-18,9%
1.1- Recettes fiscales :	7 433	37 492	5 926	16%	-20,3%
<i>Impôts directs</i>	2 422	21 271	1 852	9%	-23,5%
<i>Impôts indirects</i>	5 011	16 221	4 074	25%	-18,7%
1.2- Recettes non fiscales :	675	8 031	649	8%	-3,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	180	767	170	22%	-5,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	176	1 453	170	12%	-3,4%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	56	3 190	35	1%	-37,5%
<i>Autres recettes</i>	263	2 621	274	10%	4,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	4 677	28 689	4 011	14%	-14,2%
2.1- Biens et services :	4 258	27 561	3 566	13%	-16,2%
<i>Personnel</i>	2 884	13 435	2 689	20%	-6,8%
<i>Autres biens et services</i>	1 374	14 126	877	6%	-36,2%
2.2-Intérêts de la dette	419	1 128	445	39%	6,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	3 431	16 834	2 564		
4- INVESTISSEMENT²	806	28 302	698	2%	-13,4%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	6	-8	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	235	-3 486	182		
7- EXCEDENT³	2 866	-14 962	2 048		
8- FINANCEMENT² :	-2 866	14 962	-2 048		
<i>Recettes d'emprunt</i>	206	176	257		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-451	-1 817	-544		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 621	16 603	-1 761		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfetures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2020	Prévisions 2021	Mars 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	7 433	37 492	5 926	16%	-20,3%
IMPÔTS DIRECTS	2 422	21 271	1 852	9%	-23,5%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	339	8 022	396	5%	16,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	208	6 981	284	4%	36,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	28	836	36	4%	28,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	766	2 090	853	41%	11,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	581	1 695	210	12%	-63,9%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	500	1 647	73	4%	-85,4%
IMPÔTS INDIRECTS	5 011	16 221	4 074	25%	-18,7%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	4 436	12 609	3 584	28%	-19,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	457	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	161	921	158	17%	-1,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	30	250	37	15%	23,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	57	465	25	5%	-56,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	43	175	49	28%	14,0%
<i>Taxe de séjour</i>	59	331	10	3%	-83,1%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	74	222	70	32%	-5,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	151	791	141	18%	-6,6%
RECETTES NON FISCALES	675	8 031	649	8%	-3,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	180	767	170	22%	-5,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	176	1 453	170	12%	-3,4%
<i>Fonds de concours</i>	55	271	35	13%	-36,4%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	97	1 018	104	10%	7,2%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	276	21	8%	
<i>Subventions</i>	1	2 919	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	165	1 327	149	11%	-9,7%
TOTAL DES RECETTES	8 108	45 523	6 575	14%	-18,9%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	440	621	5 514	6 575
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	134	34	1 789	1 957
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	113	31	1 234	1 378
<i>Produits des services</i>	0	0	172	172
<i>Produits des biens</i>	21	3	383	407
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	21	0	695	716
Taxe de services communaux	21	0	375	396
Taxe professionnelle	0	0	284	284
Taxe d'habitation	0	0	36	36
1.3- Ressources transférées :	285	587	3 030	3 902
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	584	3 000	3 584
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	283	0	0	283
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2	3	30	35
2- DEPENSES ORDINAIRES	288	359	3 364	4 011
2.1- Biens et services :	105	335	3 126	3 566
<i>Personnel</i>	47	303	2 339	2 689
<i>Autres biens et services</i>	58	32	787	877
2.2- Intérêts de la dette	183	24	238	445
3- SOLDE ORDINAIRE	152	262	2 150	2 564
4- INVESTISSEMENT	431	133	134	698
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	97	85	182
7- EXCEDENT	-279	226	2 101	2 048
8- FINANCEMENT :	279	-226	-2 101	-2 048
<i>Recettes d'emprunt</i>	106	149	2	257
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-200	-26	-318	-544
<i>Variation de l'excédent</i>	373	-349	-1 785	-1 761

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mars 2021 laisse apparaître une baisse des ressources de 18,9% et des dépenses ordinaires de 14,2%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 698 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 182 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 6,6 MMDH en diminution de 18,9% par rapport à fin mars 2020. Ceci s'explique par la baisse de 30% des recettes transférées et de 0,2% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la hausse de 24,5% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	5 573	19 598	3 902	-30,0%
Gérées par l'Etat	575	15 839	716	24,5%
Gérées par les collectivités	1 960	10 086	1 957	-0,2%
TOTAL	8 108	45 523	6 575	-18,9%

1.1-RECETTES FISCALES

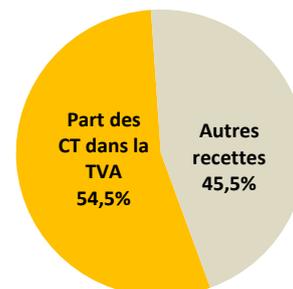
Les recettes fiscales ont atteint 5,9 MMDH, en diminution de 20,3% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, suite à la baisse de 23,5% des impôts directs et de 18,7% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 90,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 3,9 MMDH à fin mars 2021 contre 5,6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 30%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-852 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-798 MDH) et des fonds de concours (-20 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 54,5% de leur part dans le produit de la TVA.

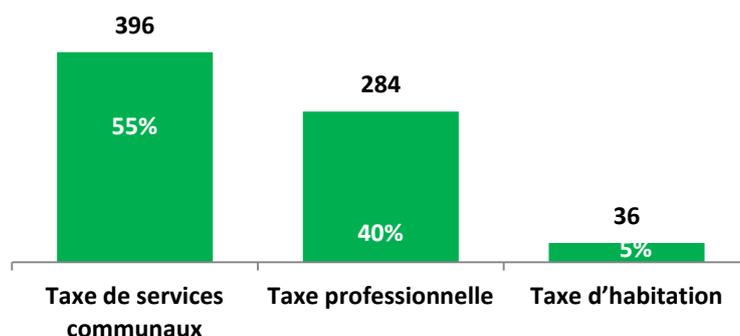
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mars 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 716 MDH contre 575 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 24,5%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+76 MDH), de la taxe de services communaux (+57 MDH) et de la taxe d'habitation (+8 MDH).

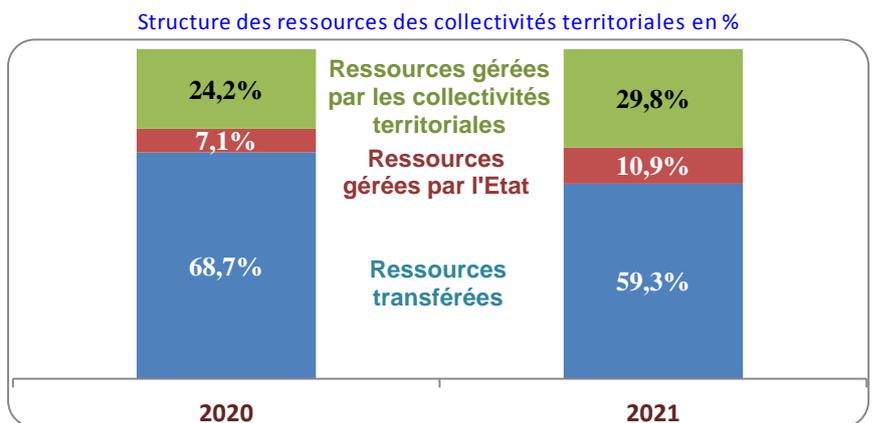
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.957 MDH à fin mars 2021 contre 1.960 MDH enregistré un an auparavant, en baisse de 0,2%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (853 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (170 MDH), des recettes domaniales (170 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (158 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mars 2020 et fin mars 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 649 MDH, en baisse de 3,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, en raison principalement de la diminution de 36,4% des fonds de concours, de 5,6% des recettes domaniales et de 3,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

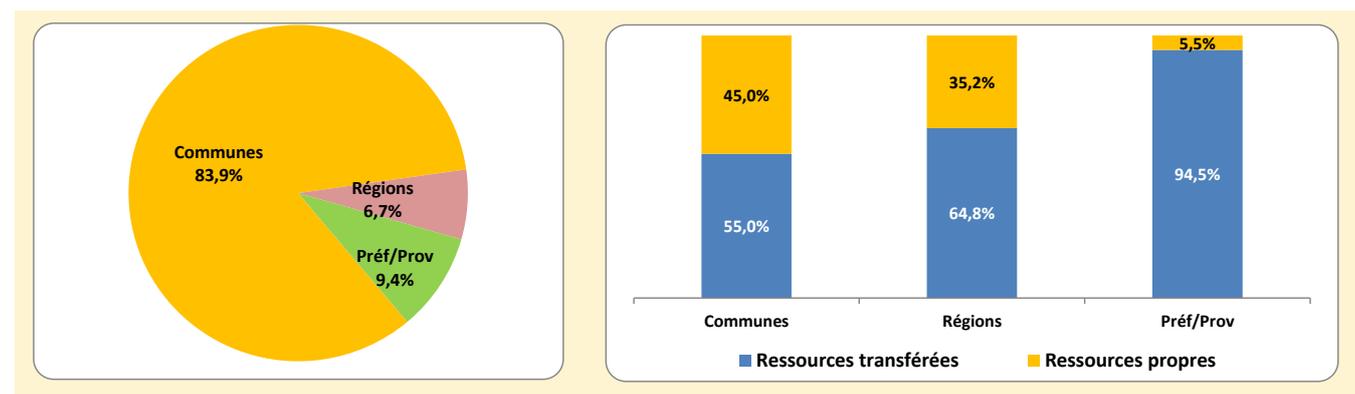
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (20 MDH contre 36 MDH).

La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (39 MDH contre 51 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 5,5 MMDH et représentent 83,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin mars 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 55% des recettes des communes contre 64,8% pour les régions et 94,5% pour les préfetures et provinces.

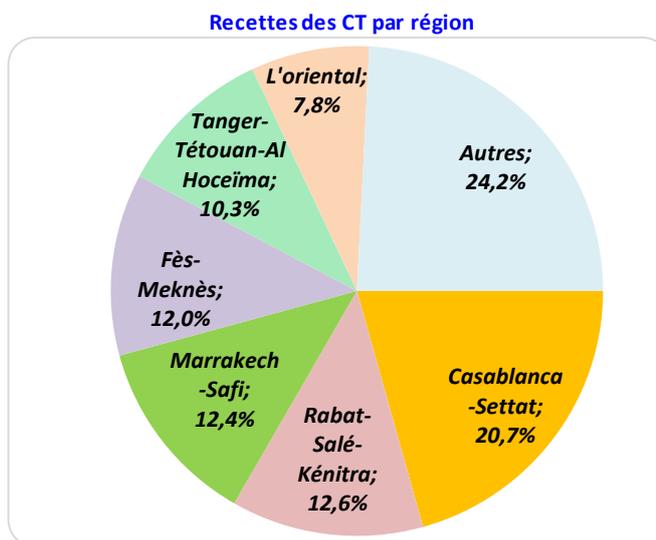


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1.359 MDH) représentent 20,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	573	335	451	1 359
Rabat-Salé-Kénitra	262	118	451	831
Marrakech-Safi	244	60	514	818
Fès-Meknès	180	51	559	790
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	202	68	404	674
L'oriental	132	31	349	512
Souss-Massa	150	19	320	489
Béni Mellal-Khénifra	109	20	331	460
Drâa-Tafilalet	39	11	237	287
Laâyoune-Sakia El Hamra	49	0	107	156
Guelmim-Oued Noun	15	3	117	135
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	62	64
TOTAL	1 957	716	3 902	6 575

2- DEPENSES

A fin mars 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 5.253 MDH, en baisse de 11,5% par rapport à leur niveau à fin mars 2020. Elles se composent à hauteur de 76,4% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mars 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 4.011 MDH, soit une diminution de 14,2% en raison de la baisse de 6,8% des dépenses de personnel et de 36,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 6,2% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	2 884	13 435	2 689	20%	-6,8%
Autres biens et services	1 374	14 126	877	6%	-36,2%
Intérêts dette	419	1 128	445	39%	6,2%
TOTAL	4 677	28 689	4 011	14%	-14,2%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mars 2021 ont atteint 2.689 MDH contre 2.884 MDH à fin mars 2020, soit une baisse de 6,8%. Les salaires représentent 67% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 75% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 877 MDH à fin mars 2021 contre 1.374 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 60,4% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 445 MDH à fin mars 2021 contre 419 MDH un an auparavant, en hausse de 6,2%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mars 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3,4 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

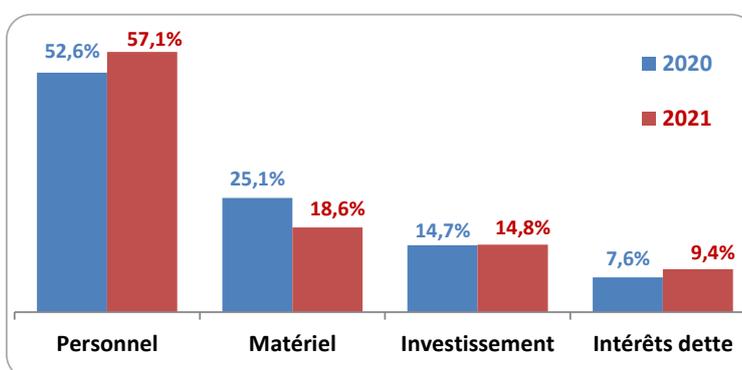
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 698 MDH à fin mars 2021 contre 806 MDH à fin mars 2020, soit une diminution de 13,4% (-108 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosse réparations (-99 MDH) et des projets intégrés (-18 MDH), conjuguée à l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (+33 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	175	7 451	76	1%	-56,6%
Projets intégrés ⁶	163	7 763	145	2%	-11,0%
Acquisitions immobilières	60	3 775	47	1%	-21,7%
Acquisitions mobilières ⁷	20	983	10	1%	-50,0%
Programmes nationaux ⁸	258	6 266	291	5%	12,8%
Subventions	130	2 064	129	6%	-0,8%
TOTAL	806	28 302	698	2%	-13,4%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mars 2020 et fin mars 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

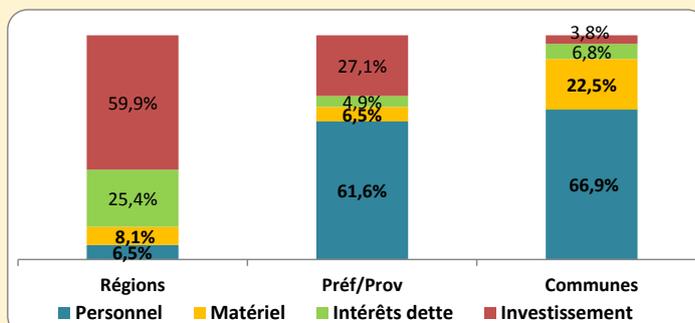
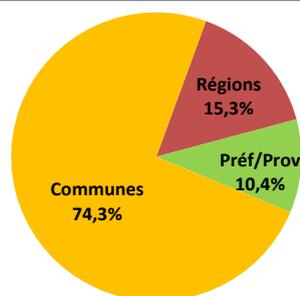
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 3.498 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 74,3% à fin mars 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin mars 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (66,9%) et des préfectures et provinces (61,6%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 59,9% des dépenses d'investissement, de 25,4% des charges en intérêts de la dette, de 8,1% des dépenses de matériel et de 6,5% des dépenses de personnel.



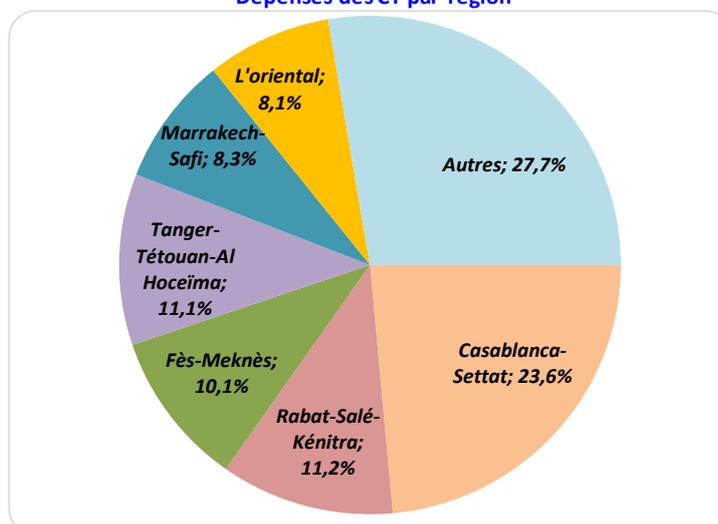
2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (1.109 MDH) représentent 23,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2% des dépenses globales.

Dépenses des CT par région



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	525	260	77	247	1 109
Rabat-Salé-Kénitra	352	96	40	39	527
Fès-Meknès	325	106	32	11	474
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	249	110	50	114	523
Marrakech-Safi	298	51	22	22	393
L'oriental	256	48	61	15	380
Béni Mellal-Khénifra	186	39	30	115	370
Souss-Massa	195	63	56	20	334
Laâyoune-Sakia El Hamra	97	60	24	90	271
Drâa-Tafilalet	112	21	13	11	157
Guelmim-Oued Noun	62	12	3	0	77
Dakhla-Oued Ed Dahab	32	11	37	14	94
TOTAL	2 689	877	445	698	4 709

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mars 2021 un solde nul et un solde positif de 182 MDH respectivement contre un solde positif de 6 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 235 MDH pour les comptes spéciaux à fin mars 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 2 MMDH à fin mars 2021 contre un excédent global de 2,9 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin mars 2021, soit 2 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mars 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 257 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 544 MDH et la reconstitution des excédents pour 1,8 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin mars 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 43,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 56,1% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin mars 2021

